



AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À Mesdames,
Messieurs,

Michel Bourassa
Nancy Johnson
Lorraine L. Lambert
Pierre Picotte
Alexis Charbonneau
Mélanie Lacoursière

Madame, Monsieur,

AVIS SPÉCIAL-vous est donné par la soussignée, Maryse Allard, greffière-trésorière et directrice générale adjointe, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par les présentes, par Maryse Allard greffière-trésorière et directrice générale adjointe, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil à **19h00 le 27^{ième} jour de janvier 2025** et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant :

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 447-2021 modifié par le règlement #460-2023 et par le règlement # 468-2024.

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, P.Q., ce 21^{ième} jour du mois de janvier 2025.

Maryse Allard
Greffière-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 447-2021
MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT #460-2023 ET PAR LE RÈGLEMENT #468-2024**

ATTENDU QUE	la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts veut apporter des modifications à son règlement de zonage;
ATTENDU QUE	la municipalité peut régir sur l'ensemble de son territoire les usages autorisés, par zones, tel que prévu à l'article 113 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> ;
ATTENDU QUE	la pénurie de logements abordables touche notre municipalité;
ATTENDU QU'IL	y a lieu d'empêcher la conversion de ces logements en résidence de tourisme
ATTENDU QU'	un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2025;

Article 1 : Modification des grilles de spécifications des zones 4,01, 4,02 et 4,04

- Retirer, dans la catégorie commerce et service, le groupe d'usages autorisés CS4
- Ajouter, dans la catégorie commerce et service, les usages spécifiques autorisés CS4 a), b), c), f), g) et j)